

BUREAU DES MONITEURS DES CALANQUES

cours et stages d'escalade

272, Avenue de Mazargues, BP 6, 13266 Marseille Cedex 8

Tel Fax : 04.91.22.70.92

e-mail : contact@bmc-escalade.com - site Internet : www.bmc-escalade.com

Photo
d'identité

CLUB D'ESCALADE du BMC FICHE D'INSCRIPTION ADULTES SAISON 2011-2012

NOM : PRÉNOM : né(e) le :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

E-mail de référence pour recevoir les infos du BMC et obligatoire pour la licence FFME :

..... @

> Merci d'écrire très lisiblement et de bien noter les points, tirets ou espace

INSCRIPTION

Récapitulatif de mes choix :

Groupe : Créneau : Horaires :

en cas de double créneau :

Groupe : Créneau : Horaires :

Cotisations : Année ou Trimestre ou Carte 4 Séances ou Séance *

Pour tout paiement à l'année, possibilité de payer en 3 fois sans frais, en faisant 3 chèques datés du jour de l'inscription et signés. Ils seront mis à l'encaissement sur 3 mois : septembre, octobre et novembre.

Licence Obligatoire (si inscription à l'année ou au trimestre) : « RC Seule » ou « Base » *

*(Barrer la ou les mentions inutiles)

Récapitulatif Tarifaire :

Cotisations + Licence : **Total :**

mode de règlement :

Pièces à fournir : Fiche d'inscription complétée et signée, photo d'identité, certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'escalade, y compris en compétition », bulletin n°1 de la licence FFME et règlement.

BUREAU DES MONITEURS DES CALANQUES

cours et stages d'escalade

272, Avenue de Mazargues, BP 6, 13266 Marseille Cedex 8

Tel Fax : 04.91.22.70.92

e-mail : contact@bmc-escalade.com - site Internet : www.bmc-escalade.com

NOM :

PRÉNOM :

Renseignements médicaux

Renseignements et/ou recommandations utiles à nous signaler :

.....
.....
.....

AUTORISATION

J'autorise le BMC à utiliser les photos réalisées pendant l'activité pour illustrer le site internet du BMC, www.bmc-escalade.com, ou autres publications (site à caractère associatif et à but d'informations sur les activités escalade proposées).

Non **Oui**

Fiche à renvoyer avec le règlement à l'ordre du Bureau des Moniteurs des Calanques.

Joindre obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade (y compris en compétition) et pour les inscriptions à l'année ou au trimestre le bulletin N°1 de la licence FFME.

Il ne sera pas accordé de remboursement en cas d'arrêt de l'activité.

DATE ET SIGNATURE :